

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 175

23 janvier 2008

SOMMAIRE

Adler Toy Investment S.à r.l.	8367	European Steel S.A.	8393
Agile Partner S.A.	8395	Fortis AG Fund of Funds Investment Lu- xembourg Management	8372
Alatrava S.A.	8380	Gedrenk's René Sàrl	8400
Alatrava S.A.	8370	General Capital S.A.	8362
Alatrava S.A. (Holding)	8380	Gicema Group S.A.	8399
Alatrava S.A. (Holding)	8370	Godissa S.A.	8378
AMB Villebon Holding S.à r.l.	8373	International North Sea Shipping S.A. ...	8364
Antani S.à r.l.	8394	Intrawest Luxembourg S.à r.l.	8371
Asia Capital Investments II Sàrl	8376	Invesp S.A.	8393
Asia Capital Investments S.à r.l.	8354	Koffer Holding S.A.	8375
Asia Capital Investments S.à r.l.	8376	Kravid S.à r.l.	8393
Assenagon Asset Management S.A.	8394	Management Co-operative Company S.à r.l.	8374
Azelis Holding Deux S.A.	8393	My-Next-Home S.à r.l.	8365
Barcelona 92 S.A.	8396	Nafoora Holding S.A.	8374
Bertelsmann Capital Investment (SA) SI- CAR	8372	Nemo Investments S.A.	8394
CI CEL II S.à r.l.	8375	Nutrilux S.à r.l.	8381
CI CEL I S.à r.l.	8376	Nutrilux S.à r.l.	8371
CI CEL S.A.	8362	Ofiok Sàrl	8356
CI CEL S.A.	8373	Otimo S.à r.l.	8398
CIS Luxembourg S.A.	8371	Parfumerie Gehlen Bis S.à r.l.	8400
Crescent S.à r.l.	8384	Press Media Participation S.A.	8372
CVC Capital Partners Group Sàrl	8395	Press Media Participation S.A.	8376
CVC Capital Partners Group Sàrl	8379	Press Media Participation S.A.	8379
Delima S.A.	8392	Prometheus Immobilière S.à r.l.	8392
Edam Holding S.à r.l.	8362	Retail Park Sandweiler S.A.	8365
EFI S.A.	8372	Rocky Mountains Holding S.A., SPF	8370
Elbo S.A.	8354	Santapharma Holding S.P.F. S.A.	8373
Endurance Real Estate Management Com- pany S.A.	8373	Sextant Participations S.A.	8379
Etoile Développements II S.A.	8377	Whitehall European RE 2 S.à r.l.	8370
Euro Assets Finance S.A.	8374	Whitehall European RE 3 S.à r.l.	8371
Euroinvest (Czech 3) S.à r.l.	8375		
Europäisches SicherheitGlas Kontor S.A.	8395		

Elbo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 26.156.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 novembre 2007 que:

1. La démission de la société FIDEI REVISION en qualité de Commissaire est acceptée.
2. Est nommé Commissaire, en remplacement de FIDEI REVISION, la société FGS CONSULTING LLC, ayant son siège social au 520 S. 7th Street, Suite C à Las Vegas, NV-89101 (Etats-Unis).
Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 2007.
3. Le mandat de Messieurs Alain Lam, Bruno Beernaerts et Patrick Moinet en qualité d'administrateurs a été prolongé pour la même durée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008006226/6312/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07268. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Asia Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 81.393.

—
In the year two thousand and seven, on the nineteenth of October.
Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LONE STAR FUND IV (U.S.), L.P., a limited partnership, established in 717, North Harwood Street, Suite 2200, Dallas, Texas 75201, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under the number 346 5387 (the Sole Shareholder), represented by Mr Benjamin D. Velvin III, acting in his capacity as Vice President of LONE STAR MANAGEMENT CO. IV, LTD., general partner of LONE STAR PARTNERS IV L.P., general partner of LONE STAR FUND IV (U.S.), L.P., here represented by Mr Florent Trouiller, attorney-at-law residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Dallas, Texas on 11 October 2007.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated ASIA CAPITAL INVESTMENTS S.à r.l. (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 81.393, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Schwachtgen, dated 21 March 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 938 of 30 October 2001.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to amend paragraph 4 of article 12 of the articles of association of the Company;
2. decision to accept the resignation of Mr Benjamin D. Velvin III and to appoint Mr Philippe Jusseau as manager of the Company; and
3. decision to appoint A and B managers of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend paragraph 4 of article 12 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

«The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A manager and one B manager or by the sole signature of one A manager. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.»

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignation of Mr Benjamin D. Velvin III as manager of the Company with effect from today's date, and gives to the resigning manager discharge for the performance of his mandate until today's date.

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Philippe Jusseau, with professional address at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, as manager of the Company with effect from today's date and for an unlimited duration.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that:

- Mr Philippe Detournay will hence act as A manager of the Company, effective as of the day of the present meeting;
- Mr Michael Duke Thomson will hence act as A manager of the Company, effective as of the day of the present meeting; and
- Mr Philippe Jusseau will hence act as B manager of the Company, effective as of the day of the present meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf octobre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LONE STAR FUND IV (U.S.), L.P., établie au 717, North Harwood Street, Suite 2200, Dallas, Texas 75201, immatriculée auprès du Delaware Secretary of State, division des sociétés sous le numéro 346 5387 (l'Associé Unique), représentée par M. Benjamin D. Velvin III, agissant en sa capacité de vice-président de LONE STAR MANEGEMENT CO. IV, LTD., general partner de LONE STAR PARTNERS IV L.P., general partner de LONE STAR FUND IV (U.S.), L.P., ici représentée par M^e Florent Trouiller, avocat résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Dallas, Texas, le 11 octobre 2007.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de ASIA CAPITAL INVESTMENTS S.à.r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.393, constituée selon acte du notaire Maître Schwachtgen, daté du 21 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 mars 2003 dans le numéro C-N ° 938 du 30 octobre 2001.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier le paragraphe 4 de l'article 12 des statuts de la Société;
2. décision d'accepter la démission de M. Benjamin D. Velvin III et de nommer M. Philippe Jusseau comme gérant de la Société; et
3. décision de nommer les gérants A et B de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 4 de l'article 12 des statuts de la Société. Ce paragraphe aura désormais la teneur suivante dans sa version française:

«En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou par la seule signature d'un gérant A. Le Conseil de gérance peut élire parmi les membres un gérant délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre de compétence du Conseil de gérance.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique prend acte de la démission de M. Benjamin D. Velvin III de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat, et décide de lui donner quitus pour l'accomplissement de son mandat jusqu'au jour des présentes.

L'Associé Unique décide de nommer M. Philippe Jusseau, ayant son adresse professionnelle au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, comme gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Troisième résolution

L'Associé Unique prend la décision suivante:

- M. Philippe Detournay agira désormais comme gérant A de la Société, avec effet au jour des présentes;
- M. Michael Duke Thomson agira désormais comme gérant A de la Société, avec effet au jour des présentes; et
- M. Philippe Jusseau agira désormais comme gérant B de la Société, avec effet au jour des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et connaît la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Trouiller, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, LAC/2007/32955. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008006019/5770/111.

(080000900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Ofiok Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6990 Hostert, 12, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 134.689.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the third day of December.

Before us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

Mr Villy Rasmussen, diector, born on May 16th, 1951 in Rodby (Danemark), residing in L-6990 Hostert 12, rue Principale has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The principal object of the company is the development and the promotion of the hard- and software components, as well as the servicing in the domain of the technical, administrative and commercial organization of companies

2.2. The object of the Company is further more the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the «Connected Companies»). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its

Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.4. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.5. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.6. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.7. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The private limited liability Company will have the name OFIOK SARL.

Art. 5. The registered office is established in Hostert.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12.500,- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125,- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by Mr Villy Rasmussen, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,550.-.

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager:

Mr Villy Rasmussen, prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-6990 Hostert, 12, rue Principale

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Villy Rasmussen, administrateur, né le 16 mai 1951 à Rodby (Danemark), demeurant à L-6990 Hostert, 12, rue Principale a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est le développement et la commercialisation de logicielle et de hardware, tous mandats de prestations de services dans les domaines de l'organisation technique, administrative et commerciale des entreprises.

2.2. L'objet de la Société est également la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société à responsabilité limitée aura la dénomination OFIOK SARL.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les

décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Villy Rasmussen, préqualifié, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.550,- EUR.

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

Monsieur Villy Rasmussen, préqualifié.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-6990 Hostert, 12, rue Principale.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Rasmussen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, Relation: LAC/2007/39294. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 17 décembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2008006866/206/299.

(080001522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Edam Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.348.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 30 mai 2007, que GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P. ayant son siège social à New Castle County, 1209 Orange Street Wilmington, Delaware 19801, USA, a transféré 12.500 parts sociales détenues dans EDAM HOLDING S.à r.l. de la manière suivante:

1) 6.824 parts sociales à GS CAPITAL PARTNERS VI FUND, L.P. ayant son siège social à New Castle County, 1209 Orange Street Wilmington, Delaware 19801, USA;

2) 5.676 parts sociales à GS CAPITAL PARTNERS VI OFFSHORE FUND, L.P. ayant son siège social à Uglund House, P.O Box 309GT, George Town, grand Cayman (care of M&C CORPORATE SERVICES LIMITED)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EDAM HOLDING S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008006232/3521/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL05990. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**CI CEL S.A., Société Anonyme,
(anc. General Capital S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.379.

In the year two thousand and seven, on the sixth day of November,
Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg public limited liability company (société anonyme) GENERAL CAPITAL S.A. (the Company), having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B110.379, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated August 24, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1436 dated December 22, 2005.

The meeting is chaired by M^e Alexandra von Neuhoff von der Ley, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The President appointed as Secretary, Mrs Germaine Schwachtgen, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer, Mr Raymond Thill, with professional address in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented (the Shareholders) and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that the seven hundred seventy-five (775) Class A shares, the seven hundred seventy-five (775) Class B shares, the seven hundred seventy-five (775) Class C shares, the seven hundred seventy-five (775) Class D shares, the seven hundred seventy-five (775) Class E shares, the seven hundred seventy-five (775) Class F shares, the seven hundred seventy-five (775) Class G shares and the seven hundred seventy-five (775) Class H shares representing the entire share capital are represented at the present meeting. The Shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities.

III. - The agenda of the meeting is the following:

1. waiver of convening notices;
2. change of the name of the Company from GENERAL CAPITAL S.A. into CI CEL S.A.;
3. amendment of article 1 of the articles of association of the Company.

These facts having been exposed and recognized as true by the meeting, the Shareholders, duly represented, unanimously decide on the following:

First resolution

The Shareholders waive any applicable convening notices.

Second resolution

The Shareholders resolve to change, with immediate effect, the name of the Company into CI CEL S.A.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders resolve to amend article 1 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 1.** There exists among the present shareholders and all those who may become holders of shares a «société anonyme» under the name of CI CEL S.A. (hereafter the Company) which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Company Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).»

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand two hundred (1,200.-) euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy-holder, the proxy-holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit Luxembourg GENERAL CAPITAL S.A. (la Société), dont le siège social est situé 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 24 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1436 daté du 22 décembre 2005.

L'assemblée est présidée par M^e Alexandra von Neuhoff von der Ley, Avocat, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Le Président, désigne comme Secrétaire, Madame Germaine Schwachtgen, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

L'assemblée élit comme Scrutateur, Monsieur Raymond Thill, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés (les Actionnaires) et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire, resteront attachées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

II. La liste de présence montre que les sept cent soixante-quinze (775) actions de Classe A, les sept cent soixante-quinze (775) actions de Classe B, les sept cent soixante-quinze (775) actions de Classe C, les sept cent soixante-quinze (775) actions de Classe D, les sept cent soixante-quinze (775) actions de Classe E, les sept cent soixante-quinze (775) actions de Classe F, les sept cent soixante-quinze (775) actions de Classe G et les sept cent soixante-quinze (775) actions de Classe H, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée. Les Actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée par avance et avoir renoncé aux délais et formalités de convocation.

III. L'ordre du jour suivant de l'assemblée est le suivant:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. modification de la dénomination sociale de la Société de GENERAL CAPITAL S.A. en CI CEL S.A.;
3. modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

Après délibération, les Actionnaires, dûment représentés, ont adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les Actionnaires renoncent à toute formalité de convocation applicable.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de modifier, avec effet immédiat, la dénomination sociale de la Société en CI CEL S.A.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Actionnaires décident de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés par la suite une société anonyme sous la dénomination de CI CEL S.A. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi des Sociétés), ainsi que par les présent statuts (les Statuts)».

Evaluation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de mille deux cents (1.200,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. von Neuhoff, G. Schwachtgen, R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007. LAC/2007/35600. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008006026/5770/110.

(080000761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

International North Sea Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 50.447.

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 2 mai 2007, que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

MAGELLAN MANAGEMENT & CONSULTING S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 32, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Madame Karine Variot, directeur financier, élisant domicile au 32, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur, élisant domicile au 32, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 32, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

- Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 2 mai 2007, que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, en date du 2 mai 2007, le Conseil nomme MAGELLAN MANAGEMENT & CONSULTING SA, élisant domicile au 32, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008006268/2329/31.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01555. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Retail Park Sandweiler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.278.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 49617 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008006234/211/11.

(080000859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

My-Next-Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 134.651.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den dreissigsten November,

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame,

Ist erschienen:

UNIVERSUM F.O. SOPARFI S.A., Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, noch nicht eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg,

vertreten durch ihr Delegiertes Verwaltungsratsmitglied, Herrn Andreas Orth, Kaufmann, wohnhaft in D-66121 Saarbrücken, Rostockerstrasse 36.

Diese Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, ersucht den amtierenden Notar, die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht gegründet, die dem nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie der diesbezüglichen Gesetzgebung unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist Entwicklung, Vermarktung und Betrieb eines Immobilienportals, Erbringung von Dienstleistungen im Bereich Software, Seminare und Beratung für die Immobilienwirtschaft, Entwicklung und Vermarktung von Produkten für die Immobilienwirtschaft.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte betreiben, die dem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen geeignet sind. Die Gesellschaft darf im In- und Ausland andere Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen; sie darf auch Zweigniederlassungen errichten.

Weiterhin kann die Gesellschaft alle Operationen tätigen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonst wie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Innerhalb dieses Aufgabenkreises ist die Gesellschaft zu allen Geschäften und Maßnahmen berechtigt, die zur Erreichung dieses Zweckes notwendig und nützlich erscheinen.

Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbeschränkte Dauer.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen MY-NEXT-HOME S.A R.L.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Geschäftsanteile zu je zweiundzwanzig Euro (EUR 25,00).

Diese fünfhundert (500) Geschäftsanteile wurden von der alleinigen Gesellschafterin, UNIVERSUM F.O. SOPARFI S.A., vorgeannt, gezeichnet.

Die Geschäftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) zur freien Verfügung steht, was die Gesellschafterin anerkennt.

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bedingungen, abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 9. Die Geschäftsanteile sind frei übertragbar, solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht. Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer.

Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 14. Solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht, hat dieser alle Befugnisse, die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt.

Sollte zu einem späteren Zeitpunkt die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern bestehen, sind die Beschlüsse der Gesellschaft erst dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden. Beschlüsse, welche eine Abänderung der Statuten bewirken, sind nur dann rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen wurden, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Beschlüsse der Gesellschaft werden in ein Spezialregister eingetragen. Verträge die zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft, vertreten durch letzteren, abgeschlossen wurden, werden ebenfalls in ein Spezialregister eingetragen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendsieben.

Art. 16. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und die Geschäftsführung erstellt den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 17. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung.

Art. 19. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche nicht Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, sind die gesetzlichen Bestimmungen anwendbar.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf tausendzweihundert Euro (EUR 1.200,00) abgeschätzt.

Beschlüsse

Sodann erklärt die alleinige Gesellschafterin, folgende Beschlüsse zu fassen:

1. Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins festgesetzt.

2. Zum Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Andreas Orth, Kaufmann, geboren in Saarbrücken (Deutschland), am 2. Februar 1964, wohnhaft in D-66121 Saarbrücken, Rostockerstrasse 36.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig verpflichtet.

3. Die Adresse der Gesellschaft lautet:

L-1319 Luxemburg, 126, rue Cents.

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an den Vertreter der Komparentin, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Orth, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007. LAC/2007/38839. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. Januar 2008.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2008006048/227/105.

(080000905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Adler Toy Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.738.

In the year two thousand seven, on the eighth day of November.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ADLER TOY HOLDING S. à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) with registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 115.826 (the «Single Member»),

here represented by Mrs Rose-Marie Arcanger, avocat, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 5 November 2007.

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Single Member requested the undersigned notary to document that the Single Member is the sole member of the société à responsabilité limitée ADLER TOY INVESTMENT S.à r.l., a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of one hundred eighty thousand euro (EUR 180,000.-), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 5 April 2006, published in the Mémorial C number 1216 of 22 June 2006, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 115.738 and whose articles of association have last been amended by a deed of the undersigned notary of 23 May 2006, published in the Mémorial C number 1642 of 30 August 2006 (the «Company»).

The Single Member, represented as above mentioned, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To add a new paragraph to article 9 of the articles of association of the Company, after the existing second paragraph, which shall have the following wording:

«The single member or, as the case may be, the general meeting of members may decide to qualify one or several Managers as Class A Managers and one or several Managers as Class B Managers.»

2 To add a new fourth paragraph to article 13 of the articles of association of the Company which shall have the following wording:

«However, if the single member or, as the case may be, the general meeting of members has qualified one or several Managers as Class A Managers and one or several Managers as Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the single signature of any Class A Manager or by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.»

3 To increase the number of members of the Board of Managers of the Company from four (4) to five (5).

4 To confirm the appointment of the four (4) existing members of the Board of Managers of the Company and to qualify them as Class A Managers.

5 To appoint Mr Jaap Meijer as new Class B Manager of the Company for an unlimited time period.

6 To allocate managers' fees.

7 Miscellaneous.

The Single Member requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Single Member resolved to add a new paragraph to article 9 of the articles of association of the Company, after the existing second paragraph, which shall have the following wording:

«The single member or, as the case may be, the general meeting of members may decide to qualify one or several Managers as Class A Managers and one or several Managers as Class B Managers.»

Second resolution

The Single Member resolved to add a new fourth paragraph to article 13 of the articles of association of the Company which shall have the following wording:

«However, if the single member or, as the case may be, the general meeting of members has qualified one or several Managers as Class A Managers and one or several Managers as Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the single signature of any Class A Manager or by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.»

Third resolution

The Single Member resolved to increase the number of members of the Board of Managers of the Company from four (4) to five (5).

Fourth resolution

The Single Member resolved to confirm the appointment of the four (4) existing members of the Board of Managers of the Company (i.e. Dr Mathias Hink, Dr Ion Florescu, Mr Russel Perchard and Mr Pascal Leclerc) for an unlimited duration and to qualify them as Class A Managers.

Fifth resolution

The Single Member resolved to appoint Mr Jaap Meijer, residing in 6, Op der Dresch, L-8127 Bridel, Grand Duchy of Luxembourg, born in Laren, Netherlands, on 24 September 1965, as new Class B Manager of the Company with effect as of 1 November 2007 and for an unlimited period.

Sixth resolution

The Single Member resolved to allocate managers' fees amounting to EUR 30,000.- per year to Mr Jaap Meijer, as Class B Manager of the Company, with effect as of 1 November 2007.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ADLER TOY HOLDING S. à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social s'élève à cinquante mille euros (EUR 50.000.-), avec siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.826 («l'Associé Unique»),

représentée aux fins des présentes par Maître Rose-Marie Arcanger, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 5 novembre 2007.

La dite procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée ADLER TOY INVESTMENT S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, au capital social de cent quatre vingt mille euros (EUR 180.000.-), ayant son siège social au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire soussigné le 5 avril 2006, publié au Mémorial C numéro 1216 du 22 juin 2006, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.738 et dont les statuts

ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 23 mai 2006, publié au Mémorial C numéro 1642 du 30 août 2006 (la «Société»).

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Ajouter un nouvel alinéa à l'article 9 des statuts de la Société, à la suite de l'actuel deuxième alinéa, dont le texte sera le suivant:

«L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier un ou plusieurs Gérants de Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Gérants de Catégorie B.»

2 Ajouter un nouveau quatrième alinéa à l'article 13 des statuts de la Société dont le texte sera le suivant:

«Néanmoins, si l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés a qualifié un ou plusieurs Gérants de Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Gérants de Catégorie B, la Société ne sera liée à l'égard des tiers que par la signature individuelle de tout Gérant de Catégorie A ou par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à laquelle le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, dans les limites d'un tel pouvoir.»

3 Augmenter le nombre de membres du Conseil de Gérance de la Société de quatre (4) à cinq (5).

4 Confirmer la nomination des quatre (4) membres actuels du Conseil de Gérance de la Société et les qualifier de Gérants de Catégorie A.

5 Nommer M. Jaap Meijer en qualité de nouveau Gérant de Catégorie B de la Société pour une durée indéterminée.

6 Allouer une rémunération pour la gestion de la Société.

7 Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'ajouter un nouvel alinéa à l'article 9 des statuts de la Société, à la suite de l'actuel deuxième alinéa, dont le texte sera le suivant:

«L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier un ou plusieurs Gérants de Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Gérants de Catégorie B.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'ajouter un nouveau quatrième alinéa à l'article 13 des statuts de la Société dont le texte sera le suivant:

«Néanmoins, si l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés a qualifié un ou plusieurs Gérants de Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Gérants de Catégorie B, la Société ne sera liée à l'égard des tiers que par la signature individuelle de tout Gérant de Catégorie A ou par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à laquelle le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, dans les limites d'un tel pouvoir.»

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le nombre de membres du Conseil de Gérance de la Société de quatre (4) à cinq (5).

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de confirmer la nomination des quatre (4) membres actuels du Conseil de Gérance de la Société (à savoir Dr. Mathias Hink, Dr. Ion Florescu, M. Russel Perchard, M. Pascal Leclerc) pour une durée indéterminée et de les qualifier de Gérants de Catégorie A.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer M. Jaap Meijer, résidant 6, Op der Dresch, L-8127 Bridel, Grand-Duché du Luxembourg, né à Laren, Pays-Bas, le 24 septembre 1965, en qualité de nouveau Gérant de Catégorie B de la Société, avec effet au 1^{er} novembre 2007 et pour une durée indéterminée.

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé d'allouer une rémunération pour la gestion de la Société d'un montant de EUR 30.000,- par an à M. Jaap Meijer, en sa qualité de Gérant de Catégorie B de la Société, avec effet au 1^{er} novembre 2007.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R.-M. Arcanger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 novembre 2007. Relation: EAC/2007/13977. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008006785/239/154.

(080001488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

**Alatrava S.A., Société Anonyme,
(anc. Alatrava S.A. (Holding)).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 50.716.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

E. Schlessler

Notaire

Référence de publication: 2008006235/227/13.

(080000818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Whitehall European RE 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.451.125,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.334.

Il résulte d'un changement d'adresse de l'administrateur/gérant Rosa Villalobos que cet administrateur réside professionnellement 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WHITEHALL EUROPEAN RE 2 S.à r.l.

C. Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2008006236/3521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL05987. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Rocky Mountains Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 16.204.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue le 17 septembre 2007 à 11.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Koen Lozie et nomme en remplacement Monsieur Joseph Winandy, demeurant au 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de

Monsieur Jean Quintus

COSAFIN S.A.

L'Assemblée décide également de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Noël Didier et nomme en remplacement la société V.O. CONSULTING LUX S.A., ayant son siège social à 8, rue Haute, L-4963 Clémency.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 30 juin 2008.

Pour copie conforme
COSAFIN S.A. / J. Quintus
Administrateur / Administrateur
Signature / -

Référence de publication: 2008006447/1172/25.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07685. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Intrawest Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 63.994.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 49626 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008006237/211/11.

(080000730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Whitehall European RE 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.470.600,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.335.

Il résulte d'un changement d'adresse de l'administrateur/gérant Rosa Villalobos que cet administrateur réside professionnellement 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WHITEHALL EUROPEAN RE 3 S.à r.l.

C. Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2008006238/3521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL05986. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Nutrilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 122.844.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2008006239/5770/12.

(080000853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

CIS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 620.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 104.282.

Le bilan consolidé au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VISTRA (LUXEMBOURG) S.à r.l.

B. Zech

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2008006285/724/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04680. - Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

EFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 83, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 99.060.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2008006240/7241/11.

(080000908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Fortis AG Fund of Funds Investment Luxembourg Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 49.671.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2008006241/7241/11.

(080000981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Bertelsmann Capital Investment (SA) SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 128.114.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008006242/5770/13.

(080001106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Press Media Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 51.776.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
tenue au siège social de la société le 30 septembre 2005 à 10.00 heures*

L'Assemblée accepte la démission de son mandat d'Administrateur de M. Dominique Gibert.

L'Assemblée accepte la nomination comme nouvel Administrateur de Monsieur Pierre Samanos, résidant au 2A, rue Eugène Flachet, 78100 Saint-Germain-Laye, France. Son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2009.

Luxembourg, le 2 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008006256/536/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05950. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Endurance Real Estate Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38-40, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 105.344.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Capellen en date du 3 décembre 2007

L'Assemblée Générale a pris connaissance de la démission de:

Monsieur Nicolas Tommasini, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au Premyslovská 2845/43, CZ-13000 Praha 3, en qualité d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Pour la société

A. Semik

Mandataire

Référence de publication: 2008006243/1274/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL07056. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

AMB Villebon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.356.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008006244/5770/12.

(080000732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Santapharma Holding S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 49.421.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008006245/5770/12.

(080000743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

CI CEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.379.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008006246/5770/12.

(080000765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Euro Assets Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 50.233.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008006247/5770/12.

(080000867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Management Co-operative Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 123.689.

Extrait des résolutions de l'associé en date du 15 novembre 2007

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Ms Claudia Schweich, née le 1^{er} août 1977, à Arlon, (Belgique), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommée gérant avec effet au 15 novembre 2007;
- M. Renaud Labye, né le 11 septembre 1977, à Liège, (Belgique), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommé gérant avec effet au 15 novembre 2007;

Les nouveaux gérants ont été nommés pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MANAGEMENT CO-OPERATIVE COMPANY S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008006249/6654/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL03132. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080000874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Nafoora Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 23.290.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement, en date du 27 novembre 2007, que:

Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2007:

- Monsieur Hans-Urlich Hügli, Directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Madame Viviane Leurin, Directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur Theo Haeni, Directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Lucerne (CH).

Est réélue Commissaire aux comptes pour le même période:

- FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, avec siège social au 83, rue de la Libération, L-5929 Itzig (L).

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008006271/802/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07092. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

CI CEL II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.527.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2008006250/5770/12.

(080000773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Euroinvest (Czech 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 70.883.

Suite à un «Contribution Agreement» entre EUROINVEST PROPERTY PARTNERS LP et PORTICO INVESTMENTS LTD, il résulte que toutes les parts sociales ordinaires de la Société détenues par EUROINVEST PROPERTY PARTNERS LP ont été transférées à PORTICO INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Jersey, British Channel Islands, inscrite au Companies Registry de Jersey sous le numéro 97528, de sorte que PORTICO INVESTMENTS LTD détient désormais 500 parts sociales ordinaires de la Société représentant l'entièreté de son capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Pour la société
X. Kotoula / J. Pérez Lozano
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008006251/805/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06418. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Koffer Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.222.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 5 décembre 2007

Monsieur Donati Régis est renommé administrateur pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Vegas-Pieroni Louis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Monsieur Kara Mohammed, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Madame Ries-Bonani Marie-Fiore, administrateur sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme
KOFFER HOLDING S.A.
A. De Bernardi / R. Donati
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008006273/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06644. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

CI CEL I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.526.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2008006252/5770/12.

(080000789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Asia Capital Investments II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 81.518.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2008006253/5770/12.

(080000907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Asia Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 81.393.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2008006255/5770/12.

(080000901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Press Media Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 51.776.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société
le 6 juin 2006 à 10.30 heures

L'Assemblée accepte la nomination comme nouvel Administrateur de Monsieur Philippe Le Duc, résidant à 69, rue de Bellevue, 92 Boulogne-Billancourt, France, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2009.

Luxembourg, le 2 décembre 2007.

Pour extrait conforme
L'agent domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008006259/536/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05951. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Etoile Développements II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 124.696.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ETOILE DÉVELOPPEMENTS II S.A. (la «Société»), une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.696, constituée suivant acte devant le notaire Maître George d'Huart en date du 25 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 757 en date du 2 mai 2007,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 2586 en date du 13 novembre 2007.

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Madame Bouchra Akhertous, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, qui désigne comme secrétaire Madame Renée Wagner-Klein, demeurant à Pétange,

qui choisi comme scrutateur Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à Pétange.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Clause prévoyant que la Société sera engagée par la seule signature d'un administrateur A pour toutes les décisions concernant la gestion journalière de la Société et que la Société sera engagée par les signatures conjointes d'un administrateur A et d'un administrateur B pour toutes les décisions n'entrant pas dans le cadre de la gestion journalière de la Société, incluant mais non limité à, pour autant qu'excédant cinquante mille euros (EUR 50.000,-), tout contrat, tout appel de fonds, toute signature de document de sûreté, l'ouverture de compte bancaire, tout mouvement de fonds des comptes bancaires de la Société à une partie tierce, l'acquisition ou la vente d'actif, et l'utilisation de fonds mis à la disposition de la Société.

2) Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide que la Société sera engagée par la seule signature d'un administrateur A pour toutes les décisions concernant la gestion journalière de la Société et par la signature conjointe d'au moins un administrateur A et un administrateur B pour toutes les décisions n'entrant pas dans le cadre de la gestion journalière de la Société, incluant mais non limité à, pour autant qu'excédant cinquante mille euros (EUR 50.000,-), tout contrat, tout appel de fonds, toute signature de document de sûreté, l'ouverture de compte bancaire, tout mouvement de fonds des comptes bancaires de la Société à une partie tierce, l'acquisition ou la vente d'actif, et l'utilisation de fonds mis à la disposition de la Société.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution susmentionnée, l'article 6 des statuts est modifié. Cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature d'un administrateur A pour les décisions concernant la gestion journalière de la Société et par la signature conjointe d'au moins un administrateur A et d'au moins un administrateur B pour toutes les décisions n'entrant pas dans le cadre de la gestion journalière de la Société, incluant mais non limité à, pour autant qu'excédant cinquante mille euros (EUR 50.000,-), tout contrat, tout appel de fonds, toute signature de document de sûreté, l'ouverture de compte bancaire, tout mouvement de fonds des comptes bancaires de la Société à une partie tierce, l'acquisition ou la vente d'actif, et l'utilisation de fonds mis à la disposition de la Société.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cents euros (800,- €).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la Société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Akhertous, R. Wagner-Klein, P. Wagner, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 2007, Relation: EAC/ 2007/15141. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2008006063/203/76.

(080000884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Godissa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 15, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 111.069.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société
tenue au siège social le 15 juin 2007 à 14.00 heures*

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie Paule Gremonprez. Elle désigne Monsieur Jean Marie Haegeman, commissaire de la société, comme secrétaire et scrutateur.

Ordre du jour:

A. Démission de deux administrateurs

B. Nomination de deux nouveaux administrateurs

Délibération

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ce 15 juin 2007 prend les décisions suivantes:

A. Démission

L'Assemblée générale Extraordinaire accepte la démission des administrateurs

- Madame Jeanniene Van Gysegem demeurant à Knokke (Belgique).

- Monsieur Angelo Alberti demeurant à Imperia (Italie)

B. Nomination

L'assemblée générale extraordinaire nomme pour une période de six ans les personnes suivantes comme administrateur à partir du 1^{er} juillet 2007:

Monsieur Orphale Albert Léonce Crucke, Lacets St-Léon 6, 98000 Monte Carlo, MC - Monaco

SA ITEMCO, rue Glesener, 15, L-1631 Luxembourg

L'acceptation de ce mandat résulte de la signature de la présente.

La décision est prise à l'unanimité.

Pas d'autres points à l'ordre du jour. La réunion se termine à 14.30 heures.

Signé: M.P. Gremonprez, J.-M. Haegeman, O. Crucke, A. Panis.

Signatures.

Référence de publication: 2008006218/3859/32.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09603. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

CVC Capital Partners Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 104.817.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des associés tenue en date du 30 septembre 2007 que:
- M. Frederick Inglis Watt, Chief Operating Officer, né le 29 septembre 1960 à Glasgow (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à 111 Strand, Londres WC2R OAG (Royaume-Uni), et a été nommé aux fonctions de gérant de la société.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008006224/8475/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00142. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Sextant Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 109.940.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 novembre 2007 que:
1. L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Patrick Moinet, au poste d'Administrateur, décidée par le Conseil d'Administration en date du 19 décembre 2006, suite à la démission de Monsieur David De Marco.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008006228/6312/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00431. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Press Media Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 51.776.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
tenue au siège social de la société le 3 décembre 2007 à 10.30 heures*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Frédéric Hurtut de son mandat d'administrateur par Conseil d'Administration qui s'est tenu le 1^{er} octobre 2004.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Pour extrait conforme
L'agent domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008006261/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05952. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**Alatrava S.A., Société Anonyme,
(anc. Alatrava S.A. (Holding)).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 50.716.

L'an deux mille sept, le vingt-trois novembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ALATRAVA S.A. (HOLDING), avec siège social à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 329 du 19 juillet 1995, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 février 2000, publié au Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 352 du 17 mai 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 50.716

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Meunier, conseil économique, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence Tran, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Micael Da Silva Carneiro, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières.

2. Modification de l'objet social, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de, souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

3. Modification de la dénomination sociale en ALATRAVA S.A.

4. Modifications subséquentes des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société anonyme holding en société anonyme de participations financières.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société de celui d'une société holding soumise à la loi du 31 juillet 1929 en celui d'une société de participations financières et, de modifier par conséquent, l'article second des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en ALATRAVA S.A.

En conséquence de ce qui précède, le premier alinéa de l'article premier des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ALATRAVA S.A.»

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article douze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. Meunier, L. Tran, M. Da Silva, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, LAC / 2007 / 37876. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2008006061/227/85.

(080000814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Nutrilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 98.708.050,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 122.844.

In the year two thousand and seven, on the sixth day of November.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared

PRONUTRI S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122. 634 (the «Sole Shareholder»), here represented by Séverine Michel, its manager, residing in Luxembourg.

Such appearing party is the Sole Shareholder of NUTRILUX S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.844 and incorporated by a deed drawn up by the notary Maître Joseph

Elvinger, acting in replacement of the notary Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on 1 December 2006 and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») dated 22 February 2007, number 234, page 11186 (the «Company»).

The articles of association of the Company (the «Articles») have been amended since its incorporation by a deed drawn up by the notary Maître Martine Schaeffer, then residing in Remich, on 12 April 2007, published in the Mémorial C dated 25 September 2007, number 2084, page 100016.

The share capital of the Company is fixed at ninety-eight million seven hundred eight thousand fifty Euro (EUR 98,708,050) represented by three million nine hundred forty eight thousand three hundred twenty two (3,948,322) shares having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25) each.

The appearing party representing the whole issued share capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert all the shares it holds in the share capital of the Company into two classes of shares having a par value of one Euro (EUR 1) each and to be denominated the «Ordinary Shares» and the «Preferred Shares» (together the «Shares»), so that, as a result, the share capital of the Company will consist of 10,239,625 Ordinary Shares and 88,468,425 Preferred Shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend articles 5 and 18 of the Articles so as to reflect the taken decision, which shall read now as follows:

- article 5 of the Articles:

« **Art. 5.** The Company's share capital is set at EUR 98,708,050 (ninety eight million seven hundred eight thousand fifty euro), represented by 10,239,625 (ten million two hundred thirty-nine thousand six hundred twenty-five) ordinary shares (the «Ordinary Shares») and 88,468,425 (eighty-eight million four hundred sixty-eight thousand four hundred twenty-five) preferred shares (the «Preferred Shares») having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, entirely subscribed for.

The Company can proceed to the repurchase of the Preferred Shares at a price equal for each Preferred Share to its nominal value plus the unpaid Preferred Dividend as defined in article 18, by decision of the majority of the partners representing 75% of the share capital of the Company at a partners' meeting.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.»

- article 18 of the Articles:

« **Art. 18.** Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

At the end of each financial year, each holder of Preferred Shares is entitled to a preferred fixed return equal to eight percent of the nominal value of the aggregate Preferred Shares it holds in the share capital of the Company, provided that there is net profit distributable after deduction of the reserve (the «Preferred Dividend»).

If at the end of a financial year, the Company does not have sufficient funds to pay such Preferred Dividend, then the Preferred Dividend shall accrue, will continue to be due and will be payable to the holders of the Preferred Shares upon the end of the next financial year, to the extent possible.

After the payment of the Preferred Dividend to the holders of Preferred Shares, the balance of the net profit shall be distributed to the holders of Ordinary Shares in proportion to their shareholding in the Company.

However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300).

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

PRONUTRI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.634, (l'«Associé Unique»), ici représentée par Séverine Michel, sa gérante, résidant à Luxembourg.

Laquelle partie comparante est l'Associé Unique de NUTRILUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.844 et constituée par un acte du notaire Maître Joseph Elvinger, agissant en remplacement du notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 2006 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») en date du 22 février 2007, numéro 234, page 11186 (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés depuis sa constitution par un acte du notaire Maître Martine Schaeffer, de résidence à Remich, en date du 12 avril 2007, publié au Mémorial C en date du 25 septembre 2007, numéro 2084, page 100016.

Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-dix-huit millions sept cent huit mille cinquante Euros (EUR 98,708,050) représenté par trois millions neuf cent quarante huit mille trois cent vingt deux (3,948,322) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune.

Laquelle partie comparante représentant l'intégralité du capital social émis a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir toutes les parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société en deux catégories de parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et étant dénommées les «Parts Sociales Ordinaire» et les «Parts Sociales Préférentielles» (ensemble les «Parts Sociales»), pour que, par conséquent, le capital social de la Société consiste en 10.239.625 Parts Sociales Ordinaires et 88.468.425 Parts Sociales Préférentielles.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 5 et 18 des Statuts afin de refléter la décision prise, qui auront désormais la teneur suivante:

- article 5 des Statuts:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 98.708.050 (quatre-vingt-dix-huit millions sept cent huit mille cinquante euros) représenté par 10.239.625 (dix millions deux cent trente neuf mille six cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et 88.468.425 (quatre-vingt-huit millions quatre cent soixante huit mille quatre cent vingt-cinq) parts sociales préférentielles (les «Parts Sociales Préférentielles») d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, entièrement souscrites.

La Société peut procéder au rachat de ses Parts Sociales Préférentielles à un prix égal pour chaque Part Préférentielle à sa valeur nominale plus le Dividende Préférentiel tel que défini à l'article 18 impayé, par décision de la majorité des associés représentant 75% du capital social de la Société à une assemblée d'associés.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.»

- article 18 des Statuts

« **Art. 18.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction de toutes dépenses, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

A la fin de chaque année sociale, chaque détenteur de Parts Sociales Préférentielles a droit à une rémunération préférentielle fixe égale à huit pourcent de la valeur nominale de toutes les Parts Sociales Préférentielles qu'il détient dans le capital social de la Société, à condition qu'il y ait un profit net distribuable après déduction de la réserve (le «Dividende Préférentiel»).

Si, à la fin d'une année sociale, la Société n'a pas suffisamment de fonds pour payer ce Dividende Préférentiel, alors le Dividende Préférentiel s'accumulera, continuera d'être dû et sera payable aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles à la fin de l'année sociale suivante, dans la limite possible.

Après le paiement du Dividende Préférentiel aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles, le solde du profit net sera distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires en proportion de leur participation dans la Société.

Cependant, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve, soit reporté ou alloué à une réserve spéciale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300).

Sur quoi, le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Michel, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007. LAC/2007/35594. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008006067/5770/154.

(080000845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Crescent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.638.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-ninth of November.

Before Us Maître Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GREENPARK ACE LP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19808, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware,

here represented by Mme Anke Jager, Administrator, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey, on November 26, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated herein-above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») under the name CRESCENT S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Subsidiaries, branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. In the event that the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or the obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one thousand (1,000) shares in registered form with a par value of twelve euro and fifty cent (EUR 12.50) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced on one or more occasions by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. The Company's shares are indivisible as only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative in their dealings with the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A share register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of one or several managers, appointed by a resolution of the shareholders which sets the term of their office.

7.2. The managers, and each of them, may be dismissed ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether or not shareholders, by the sole manager or, in case of plurality of managers, by the board of managers or by any manager of the Company acting solely.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon the call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, or by facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager of the Company may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager of the Company as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. Notwithstanding the previous sentence, all managers shall be physically present in Luxembourg in order to attend a meeting of the board of managers at least once a year.

9.7. In lieu of a meeting of the managers, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate with its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all shareholders in writing, whether in original or by facsimile or e-mail. The

shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. Notwithstanding article 13.2 of these Articles, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all of the Company's commitments and the indebtedness of the managers, the statutory auditor(s) (if applicable) and shareholders to the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the prior financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and amounts to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders; and
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of multiple shareholders, to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder of the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, GREENPARK ACE LP, named and represented as stated above, declares to subscribe for one thousand (1000) shares in registered form, each with a par value of twelve euro and fifty cent (EUR 12.50), and to fully pay for such shares by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), so that such amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Edward Henry Whittingham Moore, lawyer, born on 17 May 1968 in Guildford, United Kingdom, with business address at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- Alexander James Birmingham, lawyer, born on 19 December 1972 in Sheffield, United Kingdom, with business address at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn-up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version and in the case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

The German Translation follows:

Im Jahre zweitausendundsieben, am neunundzwanzigsten November.

Vor Uns Maître Martine Schaeffer, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

GREENPARK ACE LP, eine Kommanditgesellschaft gegründet gemäß der Gesetzgebung des Staates Delaware, Vereinigte Staaten von Amerika, mit Gesellschaftssitz 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19808, Vereinigte Staaten von Amerika, eingetragen im Secretary of State des Staates Delaware,

hier vertreten durch Mme Anke Jager, Administrator, mit Berufsadresse in Luxemburg, aufgrund von einer Vollmacht die in Guernesey, am 26. November 2007 ausgestellt wurde.

Diese Vollmacht, nachdem sie vom Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet wurde, bleibt dieser Urkunde zum Zweck der Registrierung beigegeben.

Welcher Komparent, handelnd wir vorstehend, hat den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung («société à responsabilité limitée»), die hiermit gegründet wird, wie folgt zu dokumentieren:

Bezeichnung - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer

Art. 1. Bezeichnung. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung («société à responsabilité limitée») unter der Bezeichnung CRESCENT S.à r.l. (nachstehend die Gesellschaft) gegründet, die der Luxemburger Gesetzgebung unterliegt, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert (nachstehend das Gesetz), sowie gegenwärtiger Satzung (nachstehend die Satzung).

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Stadt Luxemburg, im Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Des Weiteren kann der Sitz durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Hauptversammlung der Gesellschafter gemäß der Art und Weise, wie sie für Satzungsänderungen vorgesehen ist, an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.2. Filialen, Zweigniederlassungen und andere Geschäftsräume können entweder im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland durch einen Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft errichtet werden. Sollte der Verwaltungsrat der Gesellschaft beschließen, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse bestehen oder vorzusehen sind, und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Geschäftstätigkeit am Sitz der Gesellschaft, oder die Verbindung derselben mit dem Ausland behindern würden oder eine solche Behinderung vorzusehen ist, kann der Sitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse. Derartige provisorische Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die trotz der provisorischen Sitzverlegung des Gesellschaftssitzes eine Luxemburger Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1. Der Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen in irgendwelcher Form an Luxemburger oder ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen, sowie die Verwaltung solcher Beteiligungen. Insbesondere darf die Gesellschaft Aktien, Anteile und andere Wertpapiere, Anleihen, Rentenwerte, Geldmarkteinlagen und andere Schuldtitel aller Art durch Zeichnung, Kauf oder Tausch oder sonstwie erwerben, und im Allgemeinen alle Wertschriften und Finanzinstrumente, die von öffentlichen oder privaten Rechtspersonlichkeiten jeder Art ausgegeben werden. Sie kann an der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Aufsicht aller Gesellschaften oder Unternehmen teilnehmen. Des Weiteren kann sie in den Erwerb und die Verwaltung eines Bestands von Patenten oder anderen geistigen Eigentumsrechten jeder Art oder jeden Ursprungs investieren.

3.2. Die Gesellschaft kann Darlehen jeder Art aufnehmen, außer auf dem Wege von öffentlichen Angeboten. Sie kann, jedoch nur durch Privatplatzierung, Schuldscheine, Anleihen und Rentenwerte, sowie jede Art von Schuldtiteln und/oder Dividendenpapieren ausgeben. Die Gesellschaft kann Geldmittel verleihen, einschließlich, ohne Begrenzung, die Erlöse aus Kreditverbindlichkeiten und/oder Emissionen von Schul- oder Dividendenpapieren an ihre Zweigunternehmen, angegliederte Gesellschaften und/oder jede andere Gesellschaft. Die Gesellschaft kann in Bezug auf ihr gesamtes oder teilweises Vermögen ebenfalls Sicherheiten leisten; sie kann verpfänden, übertragen, belasten oder sonstwie Sicherheiten bestellen und gewähren, um ihren eigenen Verpflichtungen und Vereinbarungen und/oder den Verpflichtungen und Vereinbarungen jeder anderen Gesellschaft nachzukommen, und sie im Allgemeinen zu eigenem Nutzen und/oder zum Nutzen jeder anderen Gesellschaft oder Person abzusichern. In keinem Fall wird die Gesellschaft regulierten Aktivitäten des Finanzsektors nachgehen.

3.3. Mit dem Ziel einer effizienten Verwaltung kann sich die Gesellschaft im Allgemeinen in Bezug auf ihre Anlagen aller Techniken und Instrumente bedienen, einschließlich der Techniken und Instrumente, die dazu konzipiert sind, die Gesellschaft gegen Kredit-, Wechsel-, Zinssatz- und andere Risiken abzusichern.

3.4. Die Gesellschaft darf alle Handels-, Finanz- und Gewerbetätigkeiten und alle Transaktionen auf unbeweglichem oder beweglichem Eigentum ausführen, die dazu bestimmt sind, ihren Gesellschaftszweck zu fördern oder die sich auf ihren Gesellschaftszweck beziehen.

Art. 4. Dauer.

4.1. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

4.2. Die Gesellschaft kann nicht aufgelöst werden wegen einem Sterbefall, der Aufhebung von Bürgerrechten, Rechtsunfähigkeit, Insolvenz, Konkurs oder ähnlichen Vorkommnissen, die einen oder mehrere Gesellschafter betreffen.

II. Kapital - Gesellschaftsanteile

Art. 5. Kapital.

5.1. Das Kapital der Gesellschaft ist auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) festgelegt und besteht aus ein-tausend (1.000) Namensanteilen mit einem Nennwert je Gesellschaftsanteil von zwölf Euro und fünfzig Cent (EUR 12,50); alle Gesellschaftsanteile sind gezeichnet und voll eingezahlt.

5.2. Das Stammkapital der Gesellschaft kann bei einem oder mehreren Anlässen durch einen Beschluss des Alleingesellschafter oder, gegebenenfalls, durch die Hauptversammlung der Gesellschafter gemäß der Art und Weise, wie sie für Satzungsänderungen vorgesehen ist, erhöht oder vermindert werden

Art. 6. Gesellschaftsanteile.

6.1. Jeder Gesellschaftsanteil erteilt dem Besitzer ein Anrecht auf einen Bruchteil der gemeinschaftlichen Vermögenswerte und Gewinne der Gesellschaft in unmittelbarem Verhältnis zu der Anzahl der bestehenden Gesellschaftsanteile.

6.2. Die Anteile der Gesellschaft sind unteilbar, da je Gesellschaftsanteil nur ein Besitzer anerkannt wird. Gemeinschaftliche Eigentümer haben eine einzige Person zu ihrem Vertreter für ihre Beziehungen mit der Gesellschaft zu ernennen.

6.3. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern oder, im Falle eines Alleingesellschafter, an Dritte frei übertragbar.

Falls die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat, unterliegt die Übertragung von Anteilen an Nicht-Gesellschafter der vorherigen Zustimmung der Hauptversammlung der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft vertreten.

Eine Anteilsübertragung bindet die Gesellschaft oder Dritte nur infolge einer Mitteilung an die, oder einer Billigung seitens der Gesellschaft, gemäß Artikel 1690 des Bürgerlichen Rechts.

Bezüglich aller anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des Gesetzes hingewiesen.

6.4. Am Sitz der Gesellschaft wird gemäß den Bestimmungen des Gesetzes ein Anteilsregister aufbewahrt, das von jedem Gesellschafter, der dies verlangt, eingesehen werden kann.

6.5. Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes ihre eigenen Anteile zurückkaufen.

III. Verwaltung - Vertretung

Art. 7. Verwaltungsrat.

7.1. Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat geleitet, der aus einem oder mehreren Geschäftsführern zusammengesetzt ist, welche als solche durch einen Beschluss der Gesellschafter, der ihre Amtszeit festlegt, bezeichnet werden.

7.2. Die Geschäftsführer, und jeder einzelne von ihnen, können ad nutum vom Amt abgesetzt werden (ohne jeden Grund).

Art. 8. Vollmachten des Verwaltungsrates.

8.1. Alle Vollmachten, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung der Gesellschafter vorbehalten sind, fallen unter den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates, der alle Befugnisse hat, um alle Handlungen und Tätigkeiten auszuführen und zu bestätigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft übereinstimmen.

8.2. Besondere und begrenzte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten vom alleinigen Geschäftsführer, oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, vom Verwaltungsrat der Gesellschaft oder von jedwedem einzeln handelnden Geschäftsführer, an einen oder mehrere Vertreter vergeben werden, die keine Gesellschafter sein müssen.

Art. 9. Vorgehensweise.

9.1. Der Verwaltungsrat tritt so oft am Ort, der in den Einberufungsschreiben angegeben ist, zusammen wie die Interessen der Gesellschaft es verlangen, oder auf Einberufung eines Geschäftsführers.

9.2. Schriftliche Mitteilung über jede Verwaltungsratssitzung ergeht mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem Tag der Sitzung an alle Geschäftsführer, außer in einem Notfall, in welchem Fall die Art dieser Umstände im Einberufungsschreiben für die Verwaltungsratssitzung anzugeben ist.

9.3. Ein Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich wenn alle Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft in einer Sitzung anwesend oder vertreten sind und erklären, über die Sitzung rechtmäßig informiert worden zu sein und die Tagesordnung zu kennen. Es kann von jedem Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft per Brief, Faksimile oder Email auf das Einberufungsschreiben verzichtet werden.

9.4. Jeder Geschäftsführer der Gesellschaft kann an jeder Verwaltungsratssitzung teilnehmen, indem er einen anderen Geschäftsführer der Gesellschaft zu seinem Vertreter bestellt.

9.5. Der Verwaltungsrat kann nur gültig tagen und beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden gültig mit der Mehrheit der Stimmen gefasst. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden in Protokollen festgehalten, die von allen in der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet sind.

9.6. Jeder Geschäftsführer kann über Telefon oder Videokonferenz oder durch jedwede andere, ähnliche Kommunikationsmittel an einer Verwaltungsratssitzung teilnehmen, die allen Personen, die an der Sitzung teilnehmen, ermöglichen, einander zu hören und miteinander zu sprechen. Die Teilnahme an einer Sitzung durch diese Mittel ist gleich einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung. Ungeachtet des vorhergehenden Satzes haben alle Geschäftsführer in Luxemburg mindestens einmal jährlich persönlich anwesend zu sein, um an einer Sitzung des Verwaltungsrates teilzunehmen.

9.7. In Dringlichkeitsfällen sind Zirkularbeschlüsse, die von allen Geschäftsführern unterzeichnet sind, ebenso gültig und verbindlich wie Beschlüsse, die in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Sitzung gefasst wurden. Diese Unterschriften können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Exemplaren eines gleichlautenden Beschlusses geleistet, und schriftlich oder per Faksimile bescheinigt werden.

Art. 10. Vertretung. Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten gegenüber Dritten durch die einzelne Unterschrift jedweden Geschäftsführers der Gesellschaft gebunden oder, falls anwendbar, durch die gemeinsame oder einzelne Unterschrift jeder Person, der solche Unterschriftsvollmacht gemäß Artikel 8.2. gegenwärtiger Satzung gültig erteilt wurde.

Art. 11. Verpflichtung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer sind durch ihr Amt nicht persönlich haftbar für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft gültig eingegangen sind, unter der Bedingung, dass solche Verpflichtungen in Übereinstimmung mit gegenwärtiger Satzung sowie den anwendbaren Bestimmungen des Gesetzes sind.

IV. Hauptversammlungen der Aktionäre

Art. 12. Vollmachten und Stimmrechte.

12.1. Der Alleingesellschafter übernimmt alle Vollmachten, die vom Gesetz der Hauptversammlung der Gesellschafter übertragen werden.

12.2. Jeder Gesellschafter besitzt Stimmrechte, die im Verhältnis zur Anzahl seiner Anteile stehen.

12.3. Jeder Gesellschafter kann eine natürliche Person oder Rechtspersönlichkeit per Brief, Faksimile oder Email zu seinem Bevollmächtigten bestellen um ihn bei den Hauptversammlungen der Gesellschafter zu vertreten.

Art. 13. Form - Beschlussfähige Anzahl - Mehrheit.

13.1. Falls die Anzahl der Gesellschafter fünfundzwanzig nicht übersteigt, können ihre Entscheidungen durch Zirkularbeschluss gefasst werden, dessen Text schriftlich, sei es im Original oder über Faksimile oder Email, an alle Gesellschafter geschickt wird. Die Gesellschafter geben ihre Stimme durch Unterzeichnung des Zirkularbeschlusses ab. Die Unterschriften der Gesellschafter können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Exemplaren eines gleichlautenden Beschlusses geleistet werden, und per Brief oder per Faksimile bescheinigt werden.

13.2. Kollektivbeschlüsse sind nur gültig, wenn sie von Gesellschaftern gefasst werden, die mehr als die Hälfte des Stammkapitals besitzen.

13.3. Ungeachtet von Artikel 13.2. gegenwärtiger Satzung können Beschlüsse in Bezug auf Abänderungen der Satzung oder in Bezug auf die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft nur mit der Stimmenmehrheit der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft besitzen, gefasst werden.

V. Jahresabschluss - Gewinnzuteilung

Art. 14. Geschäftsjahr.

14.1. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jedes Jahr am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.

14.2. In Bezug auf das Ende des Geschäftsjahres der Gesellschaft hat der Verwaltungsrat jedes Jahr die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten der Gesellschaft, sowie das Inventar, einschließlich der Angabe des Wertes der Aktiva und Passiva der Gesellschaft, zu erstellen, mit einem Anhang, der alle Verpflichtungen der Gesellschaft zusammenfasst, und die Verbindlichkeiten der Geschäftsführer, des oder der Rechnungskommissare (falls anwendbar) und der Gesellschafter der Gesellschaft zusammenfasst.

14.3. Jeder Gesellschafter kann das obengenannte Inventar und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 15. Gewinnverteilung.

15.1. Der in den Jahreskonten aufgeführte Bruttogewinn der Gesellschaft, nach Abzug der Allgemeinkosten, Tilgungen und Kosten, stellt den Nettogewinn dar. Ein Betrag gleich fünf Prozent (5 %) des Nettogewinns der Gesellschaft wird der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent (10 %) des Grundkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

15.2. Die Hauptversammlung der Gesellschafter kann nach freiem Ermessen über den Überschuss verfügen. Insbesondere kann sie den Gewinn zu einer Dividendenzahlung freigeben oder sie der Rücklage zuweisen oder auch als Saldo vortragen.

15.3. Jederzeit können Zwischendividenden unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

- (i) ein Kontenauszug oder ein Inventar oder Bericht wird vom Verwaltungsrat erstellt;
- (ii) dieser Kontenauszug, dieses Inventar oder dieser Bericht zeigen, dass genügend Geldmittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen; wohlverstanden darf der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres realisierten Gewinne, zuzüglich der vorgetragenen Gewinne und der ausschüttbaren Rücklagen, jedoch abzüglich der vorgetragenen Verluste und der Beträge, die der gesetzlichen Rücklage zuzuführen sind, nicht übersteigen;
- (iii) die Entscheidung zur Zahlung von Zwischendividenden wird vom einzigen Gesellschafter oder von der Hauptversammlung der Gesellschafter getroffen, und
- (iv) eine Zusicherung wurde gegeben, dass die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft nicht gefährdet sind.

VI. Auflösung - Liquidation

16.1. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, die keine Gesellschafter zu sein brauchen, und die durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannt werden, die ihre Vollmachten und Vergütung bestimmt. Falls in dem Beschluss des oder der Gesellschafter, oder durch ein Gesetz, nichts Anderes vorgesehen ist, sind die Liquidatoren mit den weitgehendsten Vollmachten für die Realisierung der Vermögenswerte und die Zahlung der Verpflichtungen der Gesellschaft versehen.

16.2. Der Überschuss aus der Realisierung der Vermögenswerte und Zahlung der Verpflichtungen der Gesellschaft wird an den Gesellschafter gezahlt oder, im Falle mehrerer Gesellschafter, an die Gesellschafter im Verhältnis zu der Anzahl der Anteile, die sie in der Gesellschaft besitzen.

VII. Allgemeine Bestimmung

17. Es wird auf die Bestimmungen des Gesetzes in Bezug auf alle Angelegenheiten verwiesen, die nicht ausdrücklich in gegenwärtiger Satzung aufgeführt werden.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag dieser Urkunde und endet am 31. Dezember 2007.

Zeichnung - Zahlung

Daraufhin erklärt GREENPARK ACE LP, genannt und vertreten wie vorstehend angegeben, eintausend (1.000) Gesellschaftsanteile in Namensform zu zeichnen, jede mit einem Nennwert von zwölf Euro und fünfzig Cent (EUR 12,50), und diese Gesellschaftsanteile vollständig durch Barzahlung mit einem Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.225,-) einzuzahlen, so dass der genannte Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) somit zur Verfügung der Gesellschaft steht, wie dem unterzeichneten Notar bescheinigt wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Gebühren und Auslagen jeder Art, die von der Gesellschaft aus Gründen ihrer Gründung zu tragen sind, werden auf ungefähr zweitausend Euro (EUR 2.000,-) geschätzt.

Beschlüsse des Alleingeschafters

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der Alleingeschafter der Gesellschaft, der das gesamte gezeichnete Stammkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Folgende Personen werden auf unbestimmte Zeit zu Geschäftsführern der Gesellschaft ernannt:
 - Edward Henry Whittingham Moore, Jurist, geboren am 17. Mai 1968 in Guildford, Vereinigtes Königreich, mit Berufsadresse avenue John F. Kennedy, 46a, L-1855 Luxemburg; und
 - Alexander James Bermingham, Jurist, geboren am 19. Dezember 1972 in Sheffield, Vereinigtes Königreich, mit Berufsadresse avenue John F. Kennedy, 46a, L-1855 Luxemburg.
2. Der Sitz der Gesellschaft ist avenue John F. Kennedy, 46a, L-1855 Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Antrag des vorstehenden Komparenten gegenwärtige Urkunde auf Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer Fassung in deutscher Sprache, und dass im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung überwiegt.

Und nach Verlesung an die Bevollmächtigte des Komparenten hat diese zusammen mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: A. Jager, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, LAC/2007/39089. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008006038/5770/426.

(080000675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Delima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.331.

—
EXTRAIT

Les Associés prennent acte de la démission de M. Dr Hj Mohd. Amin Liew bin Abdullah de sa fonction d'Administrateur de la Société avec effet du 1^{er} août 2007.

Les Associées nomment M. Hajah Sumarinah binti Haji Abdul Rahman, Agensi Pelaburan 3A, BG3122 - Negara Darussalam - Brunei, et M. Abdul Razak bin Su, Simpang 687 Jalan Gadong, Kampong Beribi 4, BE1118 - Daerah Brunei Muara - Brunei, avec fonction d'Administrateurs de la Société avec effet du 1^{er} août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008006263/536/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06795. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Prometheus Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, rue Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 64.515.

Suite aux diverses cessions de parts sociales, il résulte que la répartition des parts sociales est la suivante:

la société, THE INTERNATIONAL HOLDING AND INVESTMENT COMPANY S. A.,

avec siège social à Victoria-Mahé (Républic of Seychelles) Oliaji Trade-Center, Francis Rachel Street,

détient à ce jour 50 sur 50 parts sociales du capital social.

Comme toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, PROMETHEUS IMMOBILIERE S. à r. l., devient une société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

M. A. Becker

Gérant Technique

Référence de publication: 2008006230/8477/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00479. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

European Steel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 35.404.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2007.

M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2008006265/5770/12.

(080000822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Invesp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 78.992.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2007 que, Monsieur Nicolas Schaeffer, maître en droit, résident professionnellement au 12, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, est nommé administrateur en remplacement de Madame Danièle Martin, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2008006266/535/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07376. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Kravid S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 55.402.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2008006267/5770/12.

(080000754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Azelis Holding Deux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 129.324.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2008006270/5770/12.

(080000721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Assenagon Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 129.914.

—
AUSZUG

Gemäss den Beschlüssen des Verwaltungsrats im Umlaufverfahren der ASSENAGON ASSET MANAGEMENT S.A. (die «Gesellschaft») vom 9. November 2007 geht folgendes hervor:

- dass die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft ab dem 9. November 2007 an Herrn Christian Schneider ansässig in Franziska-Bilek-Weg, 9, D-80339 München, übertragen wurde.

Für gleichlautenden Auszug, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 29. November 2007.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008006272/1092/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01062. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Antani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 129.952.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 4 juillet 2007 que FIDUCIAIRE MANACO S.A. ayant son siège au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg a cédé 125 parts sociales de la société à CUSTOM S.A., ayant siège au 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

ANTANI S.à.r.l.

L. Gianello

Gérant

Référence de publication: 2008006274/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06651. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Nemo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 99.707.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 22 mai 2007

Monsieur Alexis De Bernardi, Monsieur Régis Donati et Monsieur Robert Reggiori sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Jean-Marc Heitz est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

NEMO INVESTMENTS S.A.

R. Reggiori / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008006276/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06662. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

CVC Capital Partners Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 104.817.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales conclu en date du 3 octobre 2007 qu'en date du 6 novembre 2007:
- STEFLOT HOLDING S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a cédé 9.600 parts sociales de classe A; 3.600 parts sociales de classe B1; 3.600 parts sociales de classe B2; 3.600 parts sociales de classe B3; 3.600 parts sociales de classe B4, qu'elle détenait dans la Société, à Monsieur Louis Rudolph Jules Ridder Van Rappard, né à Curaçao (Antilles Néerlandaise) le 27 septembre 1960, ayant son adresse au, rue de l'Amazone 35C, B2.1, B-1060 Sint Gilles Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008006223/8475/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00141. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Agile Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 20A, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 100.258.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2008.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2008006225/272/12.

(080000703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Europäisches SicherheitGlas Kontor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R.C.S. Luxembourg B 42.306.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 20 décembre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société anonyme EUROPÄISCHES SICHERHEITGLAS KONTOR (ESG) S.A., dont le siège social à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître H. Gouni

Le liquidateur

Référence de publication: 2008006181/8494/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00697. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Barcelona 92 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.636.

STATUTS

L'an deux mille sept le sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société de droit panamien WILONA GLOBAL S.A., ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama), ici représentée par Madame Corinne Petit, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 6 décembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BARCELONA 92 S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR), divisé en quatre cent (400) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la

société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

	Actions
WILONA GLOBAL SA	400
Total: quatre cent actions	400

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille (40.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Michele Canepa, président employé privé, né le 23 novembre 1972 à Genova (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;

- Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, né le 13 mai 1966 à Milan (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;

- Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, née le 1^{er} juillet 1974 à Ortona (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée audit.lu, avec siège social au 18, rue Hiehl L-6131 Junglinster, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.620.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, LAC/2007/40714. — Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008006040/5770/142.

(080000673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Otimo S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 92.000,00.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 17, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 74.460.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des associés tenue en date du 23 novembre 2007

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société OTIMO S.à r.l. (en liquidation) qui cessera d'exister.

L'Assemblée décide que les documents sociaux seront conservés, au minimum pendant 5 années, au siège social de ladite société, à savoir au 17, rue Principale, L-5240 Sandweiler.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Pour OTIMO S.à r.l. (en liquidation)

J.-P. Letombe

Le liquidateur

Référence de publication: 2008006190/565/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05821. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Gicema Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 63.847.

L'an deux mille sept, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GICEMA GROUP S.A. avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} avril 1998, publié au Mémorial C numéro 460 du 25 juin 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 63.847.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stéphane Liegeois, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Jennifer Wirtz, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Floriane Schmit, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les cinq mille (5.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs. Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

La société à responsabilité limitée dénommée GESTOR, SOCIETE FIDUCIAIRE, établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 36.079.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. Liegeois, J. Wirtz, F. Schmit, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al., le 24 décembre 2007, Relation: EAC/2007/16388. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2008.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2008006058/272/60.

(080000698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Parfumerie Gehlen Bis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4390 Pontpierre, 51, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 26.839.

L'an deux mille sept, le quatre octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme GEHLEN BEAUTE ayant son siège social au 51 route de l'Europe, L-1390 Pontpierre, ici valablement représentée par deux de ses administrateurs, à savoir Mesdames Hélène Gehlen, gérante de sociétés, demeurant à Pontpierre et Aline Schou, employé privé, demeurant à Soleuvre.

La partie comparante est la seule et unique associée de la société PARFUMERIE GEHLEN BIS S.A.R.L., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-3898 Foetz, rue du Brill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 26.839, constituée suivant acte notarié en date du 30 octobre 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 24 du 27 janvier 1988. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 24 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 590 du 16 avril 2002.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de L-3898 Foetz, rue du Brill à L-4390 Pontpierre, 51, route de l'Europe.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est fixé dans la commune de Mondercange.»

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Gehlen, A. Schou, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 2007. Relation: EAC/2007/12231. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008006813/239/32.

(080001459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Gedrenk's René Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3776 Tétange, 10, Um Hesselsbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 99.802.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008006293/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00234. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.